

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-011

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à la  
délibération : 27  
Date de convocation :  
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Yannik OLLIVIER**

---

**Objet : INSTITUTIONNEL – CCAS – Remplacement de Mme Houria Latreche au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

---

Suite au décès de Mme Houria Latreche, il convient de procéder à l'élection de nouveau représentants au sein des commissions suivantes :

Commission développement social : M. Hervé POTHIER-DENIS

Commission d'appel d'offres des marchés publics et jury de concours (suppléant) : M. Christian GROS

Commission consultative des usagers : M. Christian GROS

Conférence communale du logement : M. Christian GROS

CE Maison SEVIGNE : Mme Christine TULIPE

CT APASE : Mme Mireille PERINEL

Association d'Aide aux Victimes : M. Hervé POTHIER-DENIS

Association Intercommunale de Prévention de la Délinquance : M. Hervé POTHIER-DENIS

**VOTE : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 8 février 2011

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**

